

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU  
DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Objet de la demande : Demande de permis unique de classe 1 pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 6 éoliennes de puissance unitaire maximale de 3,4 MW et de tous leurs auxiliaires sur le territoire de la VILLE DE GENAPPE avec modification du relief du sol, création d'aires de travail, pose de câbles électriques et construction d'une cabine de tête.

Lieu d'exploitation : Le projet se situe aux lieux dits suivants : Bruyère Madame et Hameau de Promelles 1472 Vieux Genappe (le long de la RN 25), cadastré section I, n° 15a, 28a, 49b, 39k, 146d.

Demandeur : sprl NEW WIND dont les bureaux sont établis Avenue des Dessus de Lives 2 à 5101 NAMUR.

L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué conjointement.

Le projet est dérogoire au Plan de secteur.

Le Bourgmestre de Genappe porte à la connaissance de la population qu'une seconde enquête publique, relative à la demande de catégorie B susmentionnée, est organisée en raison d'une erreur administrative lors de la première enquête publique (compléments non portés à la connaissance du public). Cette enquête est ouverte au sens des articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre Ier du Code de l'Environnement.

Le dossier, accompagné d'une étude d'incidences sur l'environnement, peut être consulté au service urbanisme (Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe) à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

Commune	Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
GENAPPE	08/03/2019	13/03/2019	Au service Urbanisme Espace 2000, n° 3 à 1470 GENAPPE Le 12/04/2019 à 9h00	Au Collège Communal ESPACE 2000, n°3 à 1470 GENAPPE

Le dossier, accompagné d'une étude d'incidences, peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service du lundi au vendredi de 8h00 à 11h45. Permanence les jeudis de 16h30 à 19h00 (et jusqu'à 20h00 en prenant rendez-vous 24 heures à l'avance auprès de Mme Isabelle Delhaye, tél. : 067/79.42.27).

Tout intéressé peut formuler ses observations et réclamations écrites ou orales auprès de l'Administration communale qui les recueillera dans les délais mentionnés ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête (le 12 avril 2019 à 9h00). Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement (Aude Roland – 067/79.42.72) ou le Conseiller en Aménagement du territoire et urbanisme (Céline Dehombreux – 067/79.42.37) ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet ou prendre rendez-vous auprès :

Demandeur	Ville de Genappe	DPA Fonctionnaire technique	DGO4 Fonctionnaire délégué ai
sprl NEW WIND M. F. HENRIET (0473/29.13.82) newwindb@icloud.com	Mme Isabelle DELHAYE Service urbanisme Espace 2000, 3 1470 Genappe (067/79.42.27) isabelle.delhaye@genappe.be	M. VANBENEDEN Rue de l'Ecluse 22 6000 Charleroi (071/65.47.60)	Mme DUPERROY Rue de Nivelles 88 1300 Wavre (010/23.12.11)

A GENAPPE, le 1<sup>er</sup>/03/2019

Par le Collège,

La Directrice générale,  
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,  
(sé) G. COURONNE